

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>er</sup> JUIN 2017

Nombre de Conseillers : 14

En exercice : 14

Présents : 12

Votants : 13

Date de la convocation du Conseil Municipal : 26 Mai

L'an deux mil dix-sept,

Le 1<sup>er</sup> Juin 2017

Le Conseil Municipal de la Commune de MELLERAN

Dûment convoqué s'est réuni à la Mairie,

Sous la présidence de Mr AUBIN Joël, le Maire.

PRESENTS : AUBIN J, BAILLARGE I, STONE A, COWLES K, REVRANCHE MF, CAHIER Ch, VIDAULT W, AIRVAULT J L, RENAUD F, MORIN H, COURTOIS F, LANGLAIS J Ch

REPRESENTÉS : MERCIER S.

ABSENTS : DELAIRE F.

SECRÉTAIRE : RENAUD F.

## **Objet : Procès-verbal du 5 Mai 2017.**

Le conseil municipal valide le procès-verbal du 5 Mai à l'unanimité.

## **Objet : Projets envisagés pour la deuxième moitié du mandat.**

Le conseil municipal envisage les travaux suivants :

-Un local pour les cantonniers

-Améliorer l'ergonomie de la cuisine de la salle des fêtes et rénover les parties vieillissantes.

-Réaliser l'accès handicapés à l'église

-Réussir l'entretien de la commune sans pesticide

-Engager la restauration des fresques de l'église

Cette liste de projets sera présentée aux habitants dans le prochain méridien.

Le conseil exprime le souhait que la municipalité se positionne quant à l'acquisition éventuelle d'un terrain contigu au cimetière pour avoir la possibilité de l'agrandir.

## **Objet : Cimetière : tarifs.**

Le Maire propose de réviser les tarifs des concessions du cimetière et de fixer le prix des cavurnes. Après étude des tarifs pratiqués par les communes voisines le Maire propose de laisser le prix des concessions à 80€ (pour 2 m<sup>2</sup>) et de fixer le prix des concessions pour les cavurnes à 40€.

Après délibération le conseil valide ces tarifs à compter du 1<sup>er</sup> Juin 2017.

## **Objet : Avenir du tractopelle.**

M. le Maire rappelle que le tractopelle est immobilisé jusqu'en Octobre.

Etant donné qu'il ne sert pas, le Maire souhaiterait que le conseil se positionne quant au devenir du tractopelle.

M. le Maire demande au conseil s'il souhaite vendre le tractopelle : le résultat du vote à bulletin secret est le suivant :

POUR la vente : 7      CONTRE la vente : 5

BLANC : 1

Le conseil décide de vendre le tractopelle.

**Objet : Fonds Départemental d'Aides aux Jeunes (FDAJ),**

M. le Maire rappelle que l'année dernière la communauté de communes du Cœur du Poitou avait apporté son concours au Fonds Départemental d'Aides aux Jeunes. Pour cette année la nouvelle communauté de communes n'a pas encore délibéré. Par conséquent le conseil décide de reporter la décision à un prochain conseil.

**Objet : Frais d'études pour l'accessibilité des bâtiments (point « comptable » demandé par la perception),**

M. le Maire rappelle qu'en 2012 une étude sur l'accessibilité des bâtiments publics a été réalisée pour un montant de 1 111.58€ et que ce montant a été imputé à l'article 2031.

En 2016 l'accessibilité au bâtiment de la mairie a été réalisée. L'accessibilité de l'église est programmée en 2018 et celle de la salle des fêtes en 2020.

Donc le conseil valide le fait que les travaux d'accessibilité afférents à cette étude font l'objet d'un étalement sur plusieurs années et maintient ces frais d'études au compte 2031.

**Questions diverses.**

-L' élagage des chemins blancs va débuter.

-Les travaux de renforcement sur la RD 109 sont prévus à compter du 12 juin.

-Les travaux pour le pylône pour la téléphonie commenceront le 6 Juin.  
La fin des travaux est prévue début Août. Ensuite L'antenne sera installée dans les 6 mois au plus tard.

-La fête des écoles aura lieu le 1<sup>er</sup> Juillet et la commune de Melleran offre le vin d'honneur.

-Le prochain conseil est programmé le jeudi 6 Juillet.

-Pour le 14 Juillet il est prévu une structure gonflable, des jeux divers, un feu d'artifice et le bal. Prévoir les lots.

-Prévoir de lasurer les bancs.

-En juillet intervention pour la démolition de la maison dite « maison Barbeau » et réalisation des passages surélevés.

Le Maire.